

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) attribue une aide à la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). Cette aide vise à favoriser la formation des animateurs / directeurs et, par la même occasion, à répondre aux besoins du territoire en animateurs / directeurs.

EN AUCUN CAS LA FORMATION NE DOIT AVOIR LIEU AVANT LE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE COMPLET

1. Conditions d'éligibilité

L'aide est attribuée sous réserve que le demandeur remplisse les conditions ci-après :

- Être domicilié sur une commune de la communauté de communes ;
- Être inscrit à une session de formation au BAFA/BAFD (session de base ou d'approfondissement/perfectionnement) ;
- S'engager à intervenir prioritairement en tant qu'animateur bénévole ou salarié, auprès d'une structure localisée sur le territoire qui emploie des animateurs/directeurs, et ce pendant au moins 14 jours ouvrables (dans le cadre du stage pratique du BAFA/BAFD ou en dehors).

Les formations financées par les employeurs ne sont pas éligibles à l'aide financière de la communauté de communes.

2. Montant de l'aide

Formation BAFA

Le montant de l'aide est de 100 € par session de formation suivie.

Les aides sont cumulables, dans la limite de 200 € par personne, soit :

- 100 € pour la session théorique de base ;
- 100 € pour la session d'approfondissement (BAFA).

Formation BAFD

Le montant de l'aide est de 100 € par session de formation suivie.

Les aides sont cumulables, dans la limite de 200 € par personne, soit :

- 100 € pour la session théorique ;
- 100 € pour la session de perfectionnement (BAFD).

3. Instruction des demandes d'aide

Les demandes d'aide sont adressées à :

Monsieur le Président
Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges
16 rue Charles de Gaulle
88400 GÉRARDMER

Pièces à fournir à l'appui des demandes d'aides :

- La **fiche de demande d'aide aux formations BAFA ou BAFD**, attestant de l'inscription en formation, remplie et signée par le demandeur et visée par l'organisme de formation (annexe 1)
- Une **attestation sur l'honneur** de la probable intervention du demandeur comme animateur/directeur dans une structure située sur le territoire intercommunal, dans le cadre du stage pratique ou autre, pendant au moins 14 jours ouvrables (annexe 2)

Les personnes ayant bénéficié d'une aide de la CCGHV pour leur formation théorique (ayant donc effectué un 1^{er} stage pratique de 14 jours comme animateur ou directeur dans une structure locale) et qui sollicitent une 2^{ème} aide pour l'inscription à la formation d'approfondissement/perfectionnement, s'engageront à effectuer un 2^{ème} stage pratique de 6 jours (BAFA) ou de 14 jours (BAFD) minimum dans une structure locale. Aussi, elles devront présenter une **attestation de stage pratique pour le 1^{er} stage en tant qu'animateur ou directeur dans une structure locale. Cette attestation conditionne l'octroi de la 2^{ème} aide.**

4. Attestation de subvention

Sous réserve qu'il remplisse les conditions d'éligibilité fixées par le règlement, le demandeur se voit remettre une attestation de subvention.

Les aides sont attribuées par ordre d'arrivée des dossiers de demande de subvention COMPLETS.

5. Versement de l'aide

Le versement de l'aide pourra se faire directement auprès de l'organisme de formation.

La demande de versement de l'aide doit être envoyée lorsque la formation a été effectuée.

Les demandes de versement d'aides sont adressées à :

Monsieur le Président
Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges
16 rue Charles de Gaulle
88400 GÉRARDMER

Pièces à fournir à l'appui des demandes de versement d'aide :

Le demandeur remet l'attestation de subvention signée par la CCGHV à l'organisme de formation.
L'organisme de formation :

- Déduit le montant de l'aide de la CCGHV du montant total dû par le demandeur pour sa formation
- Adresse la demande d'aide à la CCGHV en joignant les pièces suivantes :
 - Une demande de versement d'aide à l'organisme, signée (annexe 3) ;
 - Une facture correspondant au montant de l'aide (100 €) ;
 - Un RIB de l'organisme.

Si le demandeur a déjà payé la totalité de sa formation, l'aide sera versée directement à celui-ci, sur présentation de la facture acquittée.

6. Règlement général sur la protection des données

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, sis 16 rue Charles de Gaulle, 88400 GERARDMER, représentée par son président, en sa qualité de responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant aux fins de gestion des demandes d'aide pour le BAFA – BAFD. Ce traitement repose sur une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données sont transmises aux seuls professionnels habilités en raison de leur rôle, de leur mission. Les données sont conservées pour une durée de 10 ans. En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données et d'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@ccghv.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr.

* Mentions obligatoires

FICHE DE DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION AU BAFA OU BAFFD

À retourner complétée et signée à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges
16 rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER

Je soussigné(e) :

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : _____ Commune* :

Téléphone fixe* : Téléphone portable* :

Adresse mail* :

Sollicite une aide pour m'inscrire au stage de formation au* : BAFA BAFFD
Organisé par la structure suivante :

Nom de l'organisme de formation* :

Nom du responsable* :

Adresse* :

Code postal* : _____ Commune* :

Téléphone* : Adresse mail* :

Session de formation* : Théorique Approfondissement / Perfectionnement

Dates* :

Lieu de formation* :

Fait à

Le / /

Signature du demandeur :

Fait à

Le / /

Signature et tampon du responsable :

Visa de l'organisme de formation, attestant que les renseignements ci-dessus sont justes

* Mentions obligatoires

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ Commune* :

Atteste sur l'honneur que je m'engage à solliciter en priorité une structure du territoire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges pour réaliser le stage pratique me permettant de valider ma session de formation.

Lieu de stage (à préciser si connu) :

Fait à

Le / /

Signature du demandeur :

* Mentions obligatoires

FICHE DE DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE AU BAFA OU BAFD

À retourner complétée et signée à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges
16 rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER

Je soussigné(e) :

Nom * : Prénom * :

Adresse * :

Code postal * : ____-____-____ Commune * :

Atteste sur l'honneur avoir suivi la formation suivante * :

BAFA BAFD

Stage de formation théorique
 Stage d'approfondissement / Stage de perfectionnement

(Barrer la mention inutiles)

Dates * :

Lieu de formation * :

Demande le versement de l'aide de 100 € de la CCGHV * :

Directement à l'organisme formateur
 Directement au demandeur

Fait à

Le / /

Signature du demandeur :